



Arnaque véhicule occasion

Par audier

bonjour a tous,

j' ai acheter une voiture en l'état a un particulier en janvier 2016,

le ct n'était plus valide mais seul quelques détails était a corriger et le délai pour la contre visite venait tout juste de se terminer.

la carte grise était déjà barré (une personne qui ce serai rétracter le jour de l'achat) mais cela ne présentais pas de problème d'après le vendeur, j'en ai eu confirmation auprès de la préfecture.

L'affaire est entendu je le paye en espèces ne possédant pas de chéquier car je suis dans une situation financière difficile.

Je commence les petites réparations et 2 mois plus tard, le jour ou je dois aller au ct les roues arrières se bloquent... je découvre alors des frein totalement grippé et hs que le vendeur m avais dit avoir révisé ressemant ; au téléphone il ni avoir vu leurs état déplorable, et me dit que c'est par ce que je l'ai laissé sans rouler pendant 2 mois.

Je laisse couler obliger de partir en saison sans véhicule, car pas assez d'argent pour m'y remettre.

En septembre j'ai enfin du temps et un peu de sous, je refait tous les freins.

Au passage changements des roulements arrières et d'un cardant (de ce coté pas de surprise j'étais au courant des le début que tous ça commençait a être fatigué).

la premier essais pour le ct le véhicule est refuser et la liste s'allonge, des défauts que le premier controle n'aurait pas pu lopper, le vendeur me refuse de reconnaitre avoir été de mèche avec lui je commence vraiment a en avoir marre mais l'ayant acheter en l'état je ne voit pas trop comment m'en sortir je décide a nouveau de patientez pour économiser pour les réparation et le ct, début janvier elle obtient enfin le fameux sésame, février je peu payer ma carte grise et je vais a la préfecture, on me dit qu il me manque une lettre de la part de propriétaire pour attester que le véhicule est vendu pour la deuxième fois dans les règles.

La ça se complique, j'apprends que le vendeur n'est pas le propriétaire et que ce dernier est en déplacement, au bout de quelques semaines il m'envoie quand même ce papier.

Je retourne a la préfecture ou on me dit que cette voiture a déjà une déclaration de cession en préfecture et qu il faut retrouvé le propriétaire et l'acheteuse pour annulé la procédure.

Le vendeur m'avoue alors ne pas connaitre le propriétaire, un ami d'un ami soit disant, je découvre qu'il a imité sa signature, malgré tout il me garanti qu'il peu retrouver les numéros je me débat depuis avec lui, toujours une bonne excuse mais de mon coté le ct va bientôt être dépasser et je ne sais pas quoi faire de cette voiture, rien ne me relis a cet acheteur si ce n'ai des coups de téléphone

Je sais que j'ai été très très naïf et je ne sais absolument pas comment m'en sortir, auriez vous un conseil?

Par Tisuisse1

Prendre un avocat car se rendre compte en mai 2017, pour un véhicule acheté en janvier 2016, le délai de recours pour vice caché est dépassé depuis longtemps.

Par consulteravocatparis

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87

<http://consulter-avocat.fr/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.

Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliquer sur ce lien <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87